



L'INSTITUT VOUS PRÉSENTE UNE PROFESSION : TECHNICIEN DE LABORATOIRE EN ANALYSES BIOMÉDICALES "LABORANTIN"

Les LABORATOIRES ont pris une place très importante dans la vie moderne. Les branches les plus diverses et les plus dynamiques de notre société y font appel : l'industrie, l'agriculture, la défense nationale, la justice, le sport de haut niveau, et bien entendu, la santé publique. À l'hôpital ou en laboratoire privé, polyvalent ou spécialisé, le TAB effectue des prélèvements et des analyses biomédicales qui permettent de prévenir, d'identifier ou de suivre l'évolution d'une maladie. L'équipement des laboratoires est de plus en plus perfectionné : microscopes à haute définition, centrifugeuses, spectromètres, tests génétiques, informatisation, robotisation... Cette technologie en constante évolution requiert des professionnels de plus en plus qualifiés.

Pour prévenir les maladies, pour les dépister, pour aider à leur diagnostic, pour en suivre l'évolution, pour les guérir, l'analyse médicale apporte des renseignements dont le médecin n'accepte plus de se passer. D'où l'augmentation de prescriptions, mais également une tendance à l'éclatement en plusieurs spécialités : **l'hématologie** se consacre principalement à l'étude des globules rouges et blancs et à la détermination des groupes sanguins. **La microbiologie** permet de rechercher les germes dans les liquides biologiques, de les cultiver, de les identifier, et de les combattre en testant les antibiotiques les plus efficaces.

La biochimie explore l'état et le fonctionnement d'organes essentiels, tels le foie, le rein, le cœur et les vaisseaux, par des dosages d'urée, de cholestérol, de sodium, de potassium, d'enzymes, etc. Mais il faut citer aussi **l'anatomie pathologie, la cytogénétique, l'immunologie, la toxicologie, la virologie...** dont le développement est continu, et l'avenir plein de promesses.

DÉFINITION

Sous la responsabilité d'un médecin biologiste et sur prescription médicale, le technicien en analyses biomédicales prend en charge les examens

biologiques depuis le prélèvement (il est titulaire du Certificat de Capacité de Préleveur Sanguin) jusqu'à la validation technique.

Le technicien de laboratoire en analyses biomédicales répond aux besoins suivants :

- **organisation et communication** : saisie informatique et suivi du dossier biologique du patient, traitement des échantillons biologiques, gestion des réactifs, mise en œuvre de l'analyse, élimination des déchets ;
- **respect des processus et application des protocoles et modes opératoires** ;
- **maintenance** des matériels et appareillages : entretien courant, détection des anomalies et dysfonctionnements...
- **accueil** du client (dans le secteur privé), prélèvements ;
- **encadrement** des personnels techniques, des stagiaires, des nouveaux arrivants...

Cette profession nécessite esprit d'équipe, rigueur, méthode, sens de l'organisation, patience, qualités d'analyses, un goût pour les technologies de pointe ainsi que des qualités humaines de contact lors des prélèvements.

LES DÉBOUCHÉS ET LES SALAIRES

Les titulaires du DETAB peuvent exercer au sein des hôpitaux publics ou privés, des facultés de médecine, de pharmacie et de sciences, des laboratoires départementaux d'hygiène publique, de services vétérinaires ou des industries pharmaceutiques. Ils peuvent exercer dans les domaines d'activité suivants :

- Laboratoires de biologie générale (bactériologie, hématologie, biochimie, immunologie...);
- Laboratoires spécialisés (anatomie, cytologie pathologique, génétique, biologie moléculaire, mycologie, parasitologie, virologie, fécondation in vitro...);

- Fournisseurs de matériel bio-médical ;
- Laboratoire d'hygiène alimentaire ;
- Police scientifique.

RÉMUNÉRATION

Le salaire brut mensuel d'un débutant s'échelonne entre 1.390 € et 1.560 € (hors primes) dans le secteur privé. Dans la fonction publique hospitalière, le salaire brut du technicien s'échelonne entre 1.602 € (pour un débutant de classe normale) et 3.177 € (pour un cadre de santé).

LE CONCOURS

L'admission aux écoles de T.E.A.B. se fait par voie de concours, les épreuves d'admission sont organisées par les écoles elles-mêmes.

Sont admis à se présenter aux épreuves du concours :

- Les bacheliers ou titulaires d'un titre admis en équivalence,
- Les élèves de classes de terminales, sous réserve de pouvoir justifier, l'année du concours, de l'obtention du baccalauréat,
- Les non-bacheliers justifiant d'une activité professionnelle de 5 ans ayant donné lieu à une cotisation à la Sécurité Sociale, ou d'une activité assimilée.

Les candidats doivent être âgés de 17 ans au moins au 31 décembre de l'année des épreuves d'admission (aucune dispense d'âge n'est accordée) ; il n'est pas prévu d'âge limite supérieur.

Les inscriptions aux concours se font de la mi-février à la mi-avril. Les concours s'organisent chaque année au cours du deuxième trimestre (mai). Les épreuves d'admission sont du niveau de première et de terminale scientifiques et comprennent les matières suivantes :

- Biologie – durée 2 heures, notée sur 20,
- Physique – durée 1 heure, notée sur 20,
- Chimie – durée 1 heure, notée sur 20.

L'admission définitive à l'institut est subordonnée à la constitution d'un dossier médical et administratif.

LE PROGRAMME DES ÉTUDES ET DES STAGES

La durée des études est de 3 années à la fin desquelles les élèves se présentent à l'examen en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Technicien en Analyses Biomédicales (D.E.T.A.B.).

Les études comprennent un enseignement théorique (905 heures), des travaux pratiques (1.060 heures) et des stages en milieu hospitalier (1.248 heures). Un contrôle continu des matières théoriques, pratiques et des stages régit le passage en deuxième et troisième année et autorise l'accès aux épreuves du Diplôme d'Etat.

En première année : enseignement théorique et travaux pratiques à l'école avec un stage en milieu hospitalier. En deuxième et troisième année : enseignement à l'école et stages pratiques dans les laboratoires des différentes disciplines de la biologie. De même et parallèlement, préparation au Certificat de Capacité aux Prélèvements Sanguins.

Les matières enseignées sont les suivantes :

- *Anatomie cytologie pathologique ; bactériologie ; virologie, mycologie ; parasitologie ; hématologie ; hémobiologie ; immunologie ; biochimie ; chimie ; mathématiques et statistiques ; physique ; biologie cellulaire et moléculaire ; physiologie et physiopathologie ; épidémiologie et hygiène hospitalière ; pharmacologie et toxicologie ; qualité ; hygiène et sécurité ; informatique ; technologie et maintenance ; profession ; législation ; responsabilité ; éthique ; communication ; santé publique et anglais.*

Une session de rattrapage est prévue chaque année. La soutenance orale d'un mémoire est le préambule aux épreuves théoriques et pratiques du Diplôme d'Etat. Deux redoublements sont autorisés, l'un au cours des deux premières années et l'autre en troisième année.

L'examen en vue de l'obtention du Diplôme d'Etat de Technicien en Analyses Biomédicales, organisé par le Médecin Inspecteur Régional de Santé Publique comporte une épreuve écrite de synthèse et deux épreuves pratiques. Cet examen est complété par la moyenne des contrôles continus des enseignements théoriques et pratiques de la troisième année qui compte pour moitié dans l'obtention du Diplôme d'Etat.